

NICE, LE 24 Novembre 188

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT

INSPECTION

des

Archives Communales

et

HOSPITALIÈRES

Cher Monsieur Bernoud,

M. Levy, libraire à Paris, qui est en
procès avec la ville au sujet de l'échange de livres
fait entre la Bibliothèque et lui; me prie de
vous transmettre la lettre ci-jointe, dans laquelle
il demande à transiger.

Je suis heureux de profiter de cette circonstance
pour vous renouveler l'assurance de mes senti-
ments le plus distingués et le plus dévoués

Amorij

M^E PAUL NARICI

AVOUÉ LICENCIÉ

Successeur de M^o Pierre CARDON

RUE DU PONT-NEUF

ET

PLACE ST-DOMINIQUE, 17

NICE



Nice, le 12 Septembre 1888

Monsieur Sarauti
Secrétaire en chef de la mairie
de Nice

J'ai l'honneur de vous
informer que je transmets ce
jour à Monsieur Oswald Lionnetos
avocat de la Ville de Nice près
le Cour d'appel d'Aix, le
dossier complet de l'affaire
de la Ville de Nice contre
la maison Levy

Veuillez agréer Monsieur
le Secrétaire, l'assurance de
ma considération distinguée

P. Narici

A. LÉVY
ÉDITEUR

PARIS, le

Novembre 1885

Médailles aux Expositions
De Paris, Vienne et Amsterdam

13, rue Lafayette

LA
Gazette Archéologique

RECUEIL DE MONUMENTS

pour servir

à la connaissance et à l'histoire de
l'Art dans l'antiquité et le moyen âge

Publié par les soins de MM.

J. de WITTE

Membre de l'Institut

et

R. DE LASTEYRIE

Professeur d'Archéologie

à l'École des Chartes

Prix : 40 fr. par an

(Départements : 45 fr. — Étranger : 50 fr.)

LE

Moniteur des Architectes

REVUE MENSUELLE

DE

L'ART ARCHITECTURAL

ET DES

TRAVAUX PUBLICS

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DES

Principaux Architectes

français et étrangers

Prix : 30 fr. par an

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

& Échange de Livres

M. Couffier le Président de la
Commission de la Bibliothèque Municipale
à Nice (Alpes maritimes)

M. Couffier le Président

Je viens d'adresser à M. Couffier le
Maire de la Ville de Nice une lettre
dans laquelle j'ai l'honneur de lui pro-
poser une transaction dans le procès
pendant entre la Ville et moi.

Voici les bases de cet arrangement
qui, je le crois, est de nature à sauvegarder
nos droits réciproques.

La Ville gardera tous les livres
qu'il lui ai livrés il y a plus de 4 ans
et dont le montant s'élève à

Cette somme sur laquelle je ferai
encore une réduction de 15 p 100 sera payée
sur le budget de 1887 c'est à dire plus
de cinq ans après la livraison des ouvrages.
De mon côté je restituerai à la Ville

Tous les ouvrages qui m'ont été
livrés par M. Blanc.

Vous paierons chacun les frais de
notre avis.

Je vous serais particulièrement
reconnaissant, Monsieur le Président
si il vous était possible de hâter
à ceffet la convocation de la Commission
et en me tenant à votre disposition
pour tous les renseignements pouvant
vous être utiles, je vous prie de
vouloir bien agréer l'assurance
de mon parfait dévouement

A. Levy